

WEBINAIRE RÉFÉRENTS EXAMENS LYCÉES ET ORGANISMES DE FORMATION EPS EN CCF

30 SEPTEMBRE 2025





A l'ordre du jour du webinaire

- Déroulé global de l'année pour l' EPS en CCF ([p3](#))
- Rappel des rôles de nos plateformes numériques ([p4](#))
- Présentation d'un « pas à pas examens » et rappels essentiels ([p5 à 8](#))
- Statistiques Santorin : Quoi, comment, pour quoi ? Un cas concret ([p9](#))
- Principales observations de la session 2025 sur le plan des résultats ([p11](#))
- Remarques diverses et réponses aux questions ([p12-13](#))

Déroulé du processus de suivi de la commission académique examens



**Commission du 16 octobre
2025**

« validation des référentiels
d'épreuves »

Session en cours

Commission de janvier 2026

« Suivi de l'étude des
référentiels non validés en
octobre

Session en cours

Commission du 16 juin 2026

« Etude des propositions de
notes et harmonisation de
notes »

Session en cours

**Commission d'octobre ,
validation des protocoles dont
étude référentiels**

Session N+1

**Session
2025**

Session 2026

Session 2027

Évaluer en CCF en EPS, les plateformes et outils à disposition

Phase 1



Outil de déclaration de l'offre certificative et de
dépose des référentiels



Phase 2



Application utilisée pour constituer les
protocoles d'évaluation

Accès via Imag'in 



Phase 3 et 4



Application utilisée pour la Notation des élèves

Accès via Imag'in 



Phase 5 : Analyse des Statistiques



Analyse des notes de votre établissement

Accès via Santorin  Santorin



Les applications et outils pour cette année scolaire

Une aide pour les établissements : Un tutoriel « Pas à pas examens »



Les Examens en EPS session 2026

Détail des applications utilisées pour évaluer en CCF

PHASES

- Phase 1 : Déclaration de l'offre d'APSA certificatives via « Démarches Simplifiées »
- Phase 2 : Création des protocoles d'APSA via Cyclades
- Phase 3 : Préparation de l'évaluation via Santorin
- Phase 4 : Notation des élèves via Santorin
- Phase 5 : Harmonisation des Notes par la CAHPN le 16 Juin 2026

Phase 1 : Déclaration de l'offre d'APSA certificatives via « Démarches Simplifiées »

Etape 1 : Pour la Commission examens (CAHPN) d'octobre

- [Lien vers la démarche Bac GT](#)
- [Lien vers la démarche Bac Pro](#)
- [Lien vers la démarche CAP](#)
- [Lien vers la démarche AGF](#)

Etape 2 : Examen par la CAHPN

La CAHPN Commission du 16 Octobre 2025

- Étudie chaque dossier déposé par chaque établissement, pour les différents examens
- Transmet son avis à chaque établissement, pour chacun des dossiers déposés (pour y accéder, suivre le lien envoyé sur la boîte mail au référent Examen ou à la personne qui a déposé le ou les dossiers sur « Démarches simplifiées »).
- Procède, pour chaque établissement et examen, à l'inscription sur « CYCLES » des APSA validées*

Les APSA inscrites sur CYCLES par la CAHPN correspondent :

- aux APSA déjà antérieurement validées et faisant partie de l'offre certificative
- aux APSA nouvellement déclarées dont le référentiel est « validé » ou « validé sous conditions » (avec un suivi des modifications attendues pour la prochaine session)
- A certains référentiels d'APSA qui restent « validés sous conditions » mais qui ont fait l'objet d'un travail visible de la part de l'établissement

Les référentiels d'APSA qui restent au statut « non validé », ou « validé sous conditions » sans modifications satisfaisantes, ne sont pas inscrites dans CYCLES

A l'issue de la CAHPN du 16 octobre 2025 :

- Si l'avis de la CAHPN précise que votre offre est validée (Avis 1 ou 2), vous n'avez plus de dossier à déposer sur Démarches Simplifiées et passez à la phase 2.
- Si l'avis de la CAHPN précise que l'offre n'est pas validée pour la session 2026 de l'examen (Avis 3), vous devrez redéposer un dossier pour la prochaine CAHPN et restez à la phase 1.

Commission du 27 Janvier 2026 : CAHPN de suivi pour les offres non conformes

Entre le début du mois de novembre 2025 et le 23 Janvier 2026, les établissements dont l'offre d'évaluation reste non conforme ou n'a pas été déclarée pour la commission d'octobre devront déposer un nouveau dossier sur Démarches Simplifiées (même lien).

Chaque dossier déposé sur Démarches Simplifiées est instruit en commission le 27 Janvier 2026 selon les modalités décrites dans l'étape 2, les établissements recevront l'avis d'étude de leur dossier en suivant le lien qui sera envoyé sur la boîte mail au référent Examen.

Passer à la phase suivante

- Clarifier l'usage des applications utilisées
 - Faciliter la perception / déclinaison de l'année en grandes phases et étapes
- ➡ Se repérer dans l'année
- Retrouver les principales informations et démarches à réaliser tout au long de l'année : (Lien de téléchargement ci-dessous)

<https://filesender.renater.fr/?s=download&token=o612ebb9-2f23-454a-98a4-3feeadd3f2c51>



Ce Tutoriel ne se substitue à la lecture incontournable de la circulaire examens transmise à tous les établissements le 30 septembre



- **PHASE 1** : Via « Démarches simplifiées »

- Une démarche s/c du chef d'établissement, avec adresse de messagerie professionnelle
- La circulaire académique EPS en CCF
- Distinguer : **Déclarer son offre** de formation (obligatoire pour tous) et **déposer** les référentiels uniquement attendus

Cas 1

Si votre offre est validée par la commission d'octobre, les APSA certificatives sont renseignées dans cyclades et le passage aux étapes suivantes (création des protocoles et notation via Santorin) pourra s'enclencher

Cas 2

Si votre offre n'est pas validée complètement en octobre, les APSA non validées ne seront pas renseignées sur Cyclades et un nouveau dépôt sera à réaliser pour la commission du 27 janvier 2026, avant toute autre démarche

Attention : Comme pour la session 2025, il y a lieu de déposer sur « Démarches simplifiées » : les référentiels « non validés », « validés si » (avec les modifications attendues), et les éventuels nouveaux référentiels. Après chaque commission, le déposant reçoit un mail avec **un lien vers une attestation contenant l'avis de la commission, à consulter attentivement et à archiver.**



- **PHASE 4** : La notation via SANTORIN
 - Une notation possible au fil de l'eau une fois les protocoles transmis par le chef d'établissement et ouverts à la notation par la DEC (mi janvier)
 - Chaque enseignant est responsable de l'évaluation de son ou ses groupes
 - Penser à la modalité d'archivage de ses notes par AFL(P) au sein de l'équipe
 - Penser à argumenter les cas de notation sur une seule note « DI+DI+Note = Note » et conserver trace de cet argumentaire également lorsque l'on a posé « DI+DI+Note=DI »

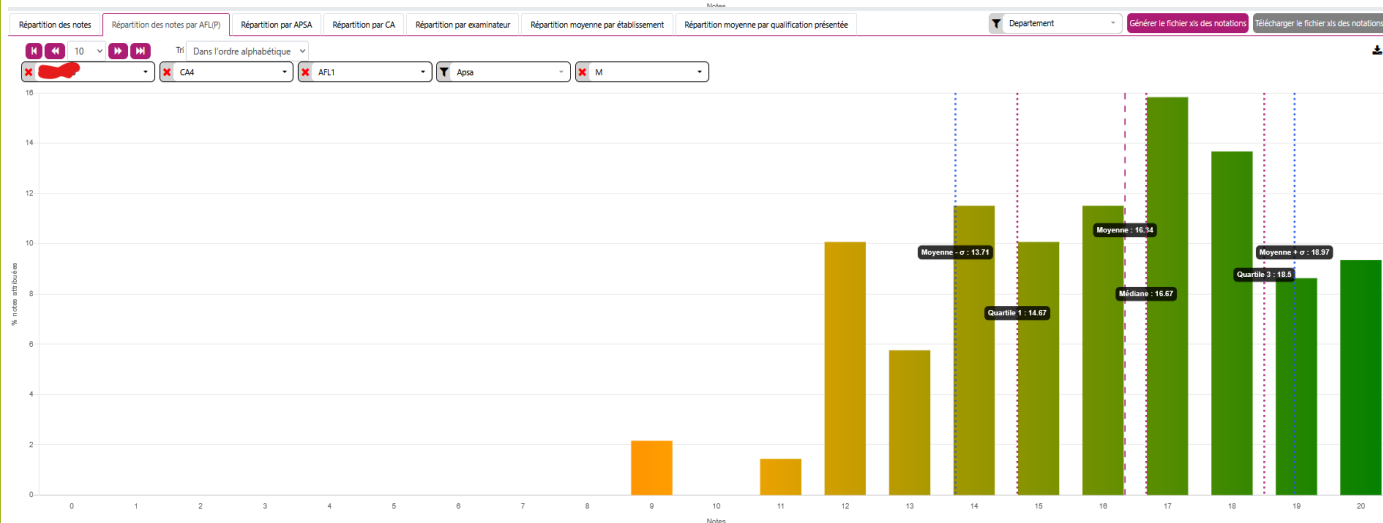


- **PHASE 5 : La commission académique d'harmonisation des propositions de notes, rappels**
- Une mission définie par circulaire nationale. Composition mixte.
- Un rapport établi chaque année sur sa démarche et les résultats académiques = transparence
- Un processus d'harmonisation qui vise **l'équité de traitement** des candidats aux examens :
 - 2 principaux critères observés : écart Filles/garçons ; écart entre la moyenne de l'établissement et la moyenne académique
 - Des écarts tolérés et des règles d'harmonisation définies
 - **Des harmonisations ciblées**, qui tiennent compte de la hauteur des écarts, des effectifs, des « o », des contextes particuliers éventuellement remontés par les établissements
 - **Des décisions collégiales et transmises aux établissements** (courrier nominatif post commission pour chaque examen)
 - Joue son rôle conseil lorsqu'elle l'estime utile ou nécessaire

Des statistiques à votre disposition sur Santorin : Quoi, comment, pour quoi ? (Illustration à partir d'un cas concret)



- Moyenne des filles en AFL1 Tous CA : 7,4/12
- Moyenne des filles en AFL1 CA4 : 7,3 /12
- Moyenne des filles en AFL2 CA4 : 3,1 /4
- Moyenne des filles en AFL3 CA4 : 3,1/4



- Moyenne des garçons en AFL1 Tous CA : 9,3/12
- Moyenne des garçons en AFL1 CA4 : 9,8 /12
- Moyenne des garçons en AFL2 tous CA : 3,3 /4
- Moyenne des garçons en AFL3 tous CA : 3,4/4



Statistiques Santorin : Quoi, comment, pour quoi ?

- Illustration à partir d'un cas concret (LGT)

APSA	Nb G	Nb F	Nb T	Moy G	Moy F	Moy G - F	Moy T
Volley-ball	71 (Acad : 2696)	49 (Acad : 2424)	120 (Acad : 5120)	16.04 (Acad : 15.53)	13.70 (Acad : 13.91)	2.33 (Acad : 1.62)	15.08 (Acad : 14.77)
Course en duree	24 (Acad : 1553)	91 (Acad : 1742)	115 (Acad : 3295)	12.76 (Acad : 15.35)	12.94 (Acad : 15.70)	-0.18 (Acad : -0.35)	12.90 (Acad : 15.53)
Badminton	68 (Acad : 5697)	175 (Acad : 7918)	243 (Acad : 13615)	16.09 (Acad : 15.49)	13.54 (Acad : 13.73)	2.55 (Acad : 1.76)	14.26 (Acad : 14.47)
Courses	108 (Acad : 6566)	118 (Acad : 6465)	226 (Acad : 13031)	16.70 (Acad : 15.96)	15.29 (Acad : 15.04)	1.41 (Acad : 0.92)	15.96 (Acad : 15.50)

L'accès à ces statistiques complémentaires de comparaison académiques est possible sur demande à l'adresse spécifique :

examens.eps@ac-nantes.fr

Attention cette adresse est à utiliser à cette intention. Les communications relatives aux examens restent adressées comme il se doit à

dec.eps@ac-nantes.fr ou christophe.carpentier@ac-nantes.fr selon les sujets



Quelques observations de la session 2025

- **Des résultats académiques par examen :**
 - qui globalement se stabilisent pour cette session 2025 (cf. rapport académique examens)
 - qui suivent la tendance nationale mais toujours au dessus des moyennes nationales
- **Même s'il est légèrement en deçà du niveau national au BAC, un écart filles – garçons qui reste significatif et peu corrigé d'une année à l'autre. A noter une augmentation de l'écart G-F significative en CAP en session 2025 (+0,3 pts)**
- **Le CA4 et le CA5 restent les plus fréquentés, avec un CA4 qui continue à ne pas faire réussir à la même hauteur ni aussi équitablement**
- **« BGT = BG + BT » : Comme pour le national, des résultats significativement meilleurs en BG par rapport au BT et de meilleurs résultats à Nantes en BCP / BT**
- **Un taux d'inaptes totaux qui suit globalement la tendance nationale à la baisse mais qui ne masque pas la proportion d'élèves notés sur un seul ou deux CCF**
BGT : 11,4% / Bac Pro : 9,4% / CAP : 2,7%

Remarques diverses



- La case « **cas exceptionnels** » sur Santorin : La coche de cette case passe par une procédure règlementée qui demande en amont la transmission d'un courrier de demande argumenté adressé à la DEC, à l'intention de Mme La Rectrice, et soumis à expertise et avis de la DEC de l'Inspection Pédagogique Régionale EPS.
- Rappel : Seule la CAHPN est compétente pour prendre des décisions relatives à l'harmonisation des notes
- Rappel : Les **documents d'évaluation et d'organisation** pour les examens doivent être conservés une année (outils d'évaluation, listes d'émargement, PV d'épreuve, etc)
- Arrêté de composition de la **liste académique Session 2026**
- Le formulaire de déclaration de « **situations particulières** » avant la CAHPN de juin (via « Démarches simplifiées ») : à partir du **1^{er} juin jusqu'au 8 juin 2026**. Attention à la nature et précision de l'argumentaire.
- Prochaines échéances :
 - Déclaration obligatoire de l'offre certificative et dépôt des référentiels d'épreuve si nécessaire sur « Démarches simplifiées » **du 1^{er} au 8 octobre 2025**
 - Saisie des protocoles dans CYCLADES : du **5 au 12 novembre 2025** (pour les établissements qui ont réalisé les démarches attendues et dont le protocole est validé par la CAHPN d'octobre)
- Autres échéances:
 - La participation **aux examens ponctuel** fait partie des missions de l'enseignant. Merci de tenir compte pour les CCF et épreuves de rattrapage du calendrier académique des épreuves ponctuelles d'EPS. Ces dernières seront organisées **du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2026 (CAP), puis du mardi 7 au vendredi 10 avril 2026 (BCP) et du lundi 18 mai au vendredi 22 mai 2026 (BGT obligatoire et option)**
 - Dates de fin de saisie des notes sur Santorin au **5 juin 2026** et date de fin de saisie du formulaire de déclaration des situations particulières sur Démarches simplifiées le **8 juin 2026**



Réponse aux questions

- Question d'un Etablissement AEFE sur l'exploitation des référentiels
- Question relative à « l'Eps adaptée »
- Question liée à une banque de « *bons exemples d'évaluation certificative* »
- Question relative au « poids » des différents AFL

Annexes et ressources : site Eps académie de Nantes

- [Rapport examens](#) académie de Nantes :
- [Rapport synthétique de la commission nationale examens](#)
- [Certificat médical d'inaptitude partielle](#)
- [Illustration d'une démarche de conception d'un contexte évaluatif en voie professionnelle](#) + [Webinaire](#)
- [GUIDE d'accompagnement](#) de la CNE pour concevoir une pratique et une évaluation adaptée
- [Tableau de synthèse](#) de la CNE pour les examens des SHN